



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement d'urgence communal de circulation temporaire

Interdiction circulation sur trottoirs – Grand-Rue/ rue Brill à Hobscheid

En raison des travaux de raccordement au réseau d'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle résidence sise 1, rue Brill à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 9 septembre 2020, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : A partir du lundi, 14 septembre 2020, à partir de 8h00, et jusqu'au plus tard le vendredi, 2 octobre 2020 inclus:
- la circulation sur le trottoir dans la Grand-Rue et la rue Brill à Hobscheid, le long de la future résidence sise 1, rue Brill, est interdite.
 - un passage pour piétons provisoire est mis en place dans la Grand-Rue, à la hauteur de l'immeuble no. 6 ;
 - la circulation dans la rue Brill, depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison no.3, est réglée en alternance sur une voie de la chaussée ;
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 9 septembre 2020.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire
(s.) Paul Reiser



Le Bourgmestre
(s.) Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu